

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2021

présenté par
M. Dive
-----**ARTICLE 2**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – Substituer aux alinéas 29 et 30 l'alinéa suivant :

« Un comité des solutions d'appui à la protection des cultures, placé auprès du ministre chargé de l'agriculture, est chargé : ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 31, substituer aux mots :

« d'identifier »,

les mots :

« de désigner ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 32, substituer aux mots :

« d'identifier »,

les mots :

« de recenser ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 34, substituer aux mots :

« à l'identification »,

les mots :

« au recensement ».

V. – En conséquence, au même alinéa 34, après le mot :

« intégrant »,

insérer les mots :

« au recensement ».

V. – En conséquence, au même alinéa 34, substituer au mot :

« mobilisant »,

le mot :

« utilisant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel